

Monsieur Levasseur,

Je vous remercie de votre correspondance du 13 février dans laquelle vous nous avez fait part de vos observations relativement à la période prévue pour présenter des commentaires relatifs à la conformité de l'étude d'impact environnemental du projet Rabaska. Il n'est malheureusement pas possible de prolonger cette période. Après considération des commentaires reçus pendant la période de consultation et des renseignements fournis par les autorités fédérales, ceux-ci seront transmis au promoteur du projet.

Par ailleurs, la période de consultation publique sur la conformité de l'étude d'impact environnemental du projet Énergie Cacouna était de 30 jours, soit du 8 novembre au 8 décembre 2005.

Pour de plus amples renseignements sur le processus d'évaluation environnementale de ce projet, n'hésitez pas à me contacter aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Dominic Cliche

Agence canadienne d'évaluation environnementale
Canadian Environmental Assessment Agency
160 Elgin, 22e étage | 22nd floor, Ottawa Ontario K1A 0H3
(613) 948-1787 | télécopieur / fax (613) 957-0941
dominic.cliche@acee-ceaa.gc.ca

-----Original Message-----

From: Jacques Levasseur [mailto:levasseur.j@videotron.ca]
Sent: February 13, 2006 8:20 AM
To: Cliche, Dominic [CEAA]
Subject: délai

M. Dominic Cliche
Gestionnaire de commission - Projet Rabaska
160, rue Elgin, 22e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H3

Monsieur Cliche,

Au nom de l'Association Pour la Protection de l'Environnement de Lévis (APPEL), je voudrais signifier mon étonnement face au très bref délai de réponse que vous avez fixé concernant l'étude d'impact du projet rabaska.

Considérant :

- les 3000 pages à consulter dans ce volumineux rapport ;
- l'immense impact négatif de ce projet pour la population concernée qui s'en défend depuis bientôt deux ans ;
- ainsi que l'importance cruciale de l'étape actuelle où nous sommes rendus,

je vous demande bien respectueusement de bien vouloir accorder un délai plus long à la population pour vous retourner ses commentaires.
Je vous demande également par la présente de m'indiquer quel délai fut accordé pour l'étape correspondante dans le cas du projet de terminal méthanier de Énergie-Cacouna.

Je vous remercie,

L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LÉVIS,
par
Jacques Levasseur m.d.
président